



## La lettre d'information CFE-CGC Altran

Edition spéciale du 29 mars 2011

### Annulation du scrutin du 31 mars !

*Le Tribunal vient juste de rendre sa décision aujourd'hui : il ordonne à la Direction d'Altran « de mettre fin aux opérations électorales en cours ». En d'autres termes, le scrutin du 31 mars est annulé.*

*Dans ces conditions, la CFE-CGC ne saurait appeler à voter pour ce scrutin du 31 mars et exhorte la Direction à se soumettre à la décision du Tribunal.*

#### **De trop nombreuses irrégularités**

Les nombreuses irrégularités ont pesé lourd dans la décision du Tribunal. Nous dénonçons dans notre lettre d'information précédente, les honteuses modalités de vote par correspondance. Mais il ne s'agit pas là des seules irrégularités ! Notons aussi par exemple les anomalies des listes électorales où figuraient des salariés avec délégation de pouvoir, ce qui est formellement interdit.

#### **Une gestion déplorable**

La CFE-CGC déplore l'organisation calamiteuse de ce scrutin par la Direction. A-t-elle fait preuve de légèreté, voire d'incompétence, ou était-ce un calcul

froidement réfléchi destiné à faire capoter les élections tout en faisant cyniquement porter le chapeau aux Syndicats ? Rappelons que la situation profite à la Direction car notre entreprise ne dispose plus de Délégués du Personnel et de CE (sauf particularité comme à CIS). La situation est devenue critique pour les salariés.

#### **Et maintenant ?**

Nous rappelons la volonté constante de la CFE-CGC à aboutir à des élections (voir encadré ci-dessous). Nous appelons à présent la Direction à établir en collaboration avec les syndicats un protocole électoral digne de ce nom et digne d'Altran !

#### **► à savoir**

**En 2010, la CFE-CGC a signé un protocole électoral** qui prévoyait un nombre d'élus (CE et DP) supérieur aux dispositions légales, pour permettre aux élus d'assurer leur mission de proximité (notamment en Province, où les établissements sont dispersés). Des moyens importants étaient accordés : doublement du budget «Œuvres Sociales», des relais humains dans chaque établissement de région pour la gestion des œuvres sociales. Mais le protocole électoral n'ayant pas recueilli la majorité des signatures syndicales, la Direction impose aujourd'hui des modalités d'élection a minima, au mépris du bon sens (pas de vote par correspondance, etc).

**Quid du vote électronique ?** Ce système de vote nous semble adapté à la majorité de la population de l'entreprise (consultants...). Nous regrettons que la Direction ne l'ait pas mis en œuvre.

■ **Un contre-pouvoir actif !** Apolitique et areligieuse, la CFE-CGC est bien implantée au sein du Groupe et connaît parfaitement son contexte. Nous privilégions la négociation mais notre action allie fermeté et pragmatisme pour défendre au mieux vos intérêts. Etre force de proposition, c'est le cœur de notre action.

■ **Contactez-nous !** [contact@cfe-cgc-groupealtran.net](mailto:contact@cfe-cgc-groupealtran.net) ■ **Visitez notre site** [www.cfe-cgc-groupealtran.net](http://www.cfe-cgc-groupealtran.net)